



**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# VOYAGER À L'ÉTRANGER

COMMENT SE PRÉPARER ?

COMMENT RÉAGIR  
EN CAS D'IMPRÉVU ?

COMMENT LE CONSULAT  
PEUT VOUS AIDER ?



Les consulats sont présents dans près de 160 pays pour accompagner les ressortissants français dans leur mobilité internationale. Ils exercent leurs missions dans le respect du droit international, de la législation locale, du droit français et des moyens qui leur sont alloués.

# LES BONS RÉFLEXES AVANT DE PARTIR

Consultez les Conseils aux voyageurs de la ou des destinations visitées sur le site [diplomatie.gouv.fr](https://diplomatie.gouv.fr)

## SÉCURITÉ

- ✓ Inscrivez-vous sur Ariane ou, pour un séjour de plus de 6 mois, au registre des Français de l'étranger en ligne via [service-public.fr](https://service-public.fr).
- ✓ Pensez à enregistrer les numéros d'urgence locaux, de votre assurance et du consulat dans votre téléphone portable.

## SANTÉ

- ✓ Informez-vous sur les vaccinations et mesures de prévention. N'hésitez pas à consulter un médecin avant le départ.
- ✓ Assurez-vous que vos éventuelles dépenses de santé à l'étranger seront bien prises en charge (notamment couverture COVID) et prévoyez une assurance rapatriement.

## PASSEPORT, VISA

- ✓ Vérifiez les conditions requises pour entrer et séjourner sur le territoire sur le site du consulat en France du pays concerné.
- ✓ Des règles particulières peuvent s'appliquer aux mineurs.

## LOIS ET COUTUMES

- ✓ Renseignez-vous sur les règles en vigueur dans le pays.
- ✓ Certains comportements autorisés en France sont interdits ailleurs et peuvent entraîner une amende ou même une peine de prison.

## ARGENT

- ✓ Prévoyez des moyens de paiement adaptés et un budget suffisant pour les dépenses quotidiennes et imprévues.
- ✓ Prévenez votre banque de votre départ et renseignez-vous sur le plafond de retrait à l'étranger de votre carte de paiement.

# 1 PERTE OU VOL DE DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET MOYENS DE PAIEMENT



## PREMIERS RÉFLEXES

- ✓ Déclarez la perte ou le vol au commissariat de police local
- ✓ Faites opposition sur vos moyens de paiement

## POUR VOUS AIDER, LE CONSULAT PEUT...

- ✓ Vous délivrer un laissez-passer pour rentrer en France
- ✓ Vous délivrer une carte d'identité ou un passeport dans un délai d'environ 3 semaines
- ✓ Contacter vos proches en France si vous n'êtes pas en mesure de le faire
- ✓ Vous informer sur des moyens fiables de transfert d'argent dans votre pays de séjour

# 2 ACCIDENT OU PROBLÈME DE SANTÉ



## PREMIERS RÉFLEXES

- ✓ Appelez les secours locaux ; consultez un médecin, si besoin un psychologue, ou rendez-vous à l'hôpital pour établir tout certificat et attestation médicale utiles
- ✓ Contactez votre compagnie d'assistance et/ou l'organisme en charge de votre assurance maladie
- ✓ Conservez tout document relatif à l'événement et aux préjudices subis

## POUR VOUS AIDER, LE CONSULAT PEUT...

- ✓ Mettre à votre disposition une liste des médecins francophones et d'établissements de santé
- ✓ Contacter vos proches si vous n'êtes pas en mesure de le faire
- ✓ Faciliter le contact avec la compagnie d'assistance rapatriement



# 3 ARRESTATION

## PREMIERS RÉFLEXES

- ✓ Demandez que le consulat soit averti pour bénéficier de la protection consulaire
- ✓ Sollicitez un avocat et éventuellement la présence d'un traducteur

## POUR VOUS AIDER, LE CONSULAT PEUT...

- ✓ Mettre à votre disposition une liste d'avocats francophones ; les frais d'avocat seront à votre charge
- ✓ Informer votre famille si vous le souhaitez
- ✓ Demander une visite consulaire auprès des autorités locales pour vérifier vos conditions de détention et le respect de vos droits



# 4 AGRESSION

## PREMIERS RÉFLEXES

- ✓ Portez plainte auprès de la police locale
- ✓ Consultez un médecin, si besoin un psychologue, ou rendez-vous à l'hôpital pour établir tout certificat et attestation médicale utiles
- ✓ Sollicitez un avocat si vous envisagez de porter plainte ou faites vous-même l'objet de poursuites
- ✓ Contactez votre compagnie d'assistance
- ✓ Conservez tout document relatif à l'événement et aux préjudices subis

## POUR VOUS AIDER, LE CONSULAT PEUT...

- ✓ Mettre à votre disposition une liste d'avocats francophones et de traducteurs
- ✓ Vous communiquer une liste de médecins francophones ou d'établissements de santé
- ✓ Dialoguer avec la police locale
- ✓ Informer vos proches en France
- ✓ Faciliter le contact avec la compagnie d'assistance rapatriement

# 5 CRISE DANS LE PAYS

(CATASTROPHE NATURELLE,  
COUP D'ÉTAT, ATTENTAT, ETC.)

## PREMIERS RÉFLEXES

- ✓ Mettez-vous en sécurité
- ✓ Suivez les consignes des autorités locales : elles sont responsables de la sécurité des personnes se trouvant sur leur territoire, quelle que soit leur nationalité
- ✓ Informez régulièrement vos proches de votre situation, quand cela est possible, par tous les moyens à disposition (SMS, appels, réseaux sociaux, etc.)



## POUR VOUS AIDER, LE CONSULAT PEUT...

(selon les situations)

- ✓ Vous alerter par courriel ou SMS si vous êtes inscrit sur Ariane ou sur le registre des Français de l'étranger
- ✓ Diffuser des alertes et consignes locales en français (site internet et réseaux sociaux)
- ✓ Contacter votre famille si nécessaire
- ✓ Être en lien avec les autorités et services de santé locaux



Pour votre sécurité,



**RESTEZ CONNECTÉS AVEC ARIANE**  
POUR LES SÉJOURS DE MOINS DE 6 MOIS



**INSCRIVEZ-VOUS SUR LE REGISTRE  
DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE  
FRANCE VIA SERVICE-PUBLIC.FR**  
POUR LES SÉJOURS DE PLUS DE 6 MOIS

Renseignez-vous sur [diplomatie.gouv.fr](https://diplomatie.gouv.fr)

Rubriques *Conseils aux voyageurs* et *Services aux Français*

Informez-vous en continu sur

→ les réseaux sociaux France Diplomatie et France Consul@ire

→ le fil Twitter @ConseilsVoyages